



**GARDERIE PÉRISCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

ENFANT(S)

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Garçon</u> <u>Fille</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Classe</u>

Si votre (vos) enfant(s) est (sont) inscrit(s) au restaurant scolaire en 2019/2020, passez directement en page 2 et ne remplissez pas une nouvelle fiche sanitaire.

COORDONNEES DU PARENT OU DU REPRESENTANT 1 :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : domicile : portable :

Professionnel :

Adresse Email :

N° sécurité sociale (à remplir obligatoirement) :

N° allocataire CAF ou MSA ou autre (à remplir obligatoirement) :

Assurance responsabilité civile (compagnie et n° de contrat) :
.....

COORDONNEES DU PARENT OU DU REPRESENTANT 2 :

Nom et Prénom :

Adresse (si différente) :

Téléphone : domicile (si différent) : portable :

Professionnel :

Adresse mail (si différente) :

Garde alternée (merci de préciser les semaines de garde pour la facturation au 02.35.10.40.73)

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : domicile portable :

RENTREE LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019. RAPPEL DES HORAIRES DE CLASSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15.

A. MATIN :

GARDERIE PÉRISCOLAIRE dès le jour de la rentrée avec Mme TREHET Joëlle (ouverture de 7h30 à 8h35 au tarif forfaitaire de 1 €)

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire du matin régulièrement

Précisez le(s) jour(s) : Lundi : Mardi : Jeudi : Vendredi :

A partir du :

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire du matin occasionnellement
Dans ce cas, merci de prévenir au préalable Mme Tréhet (06.21.68.16.41) ou M. Varniere (02.35.10.40.73, varniere.goderville@wanadoo.fr)

B. APRÈS-MIDI :

GARDERIE PÉRISCOLAIRE dès le jour de la rentrée avec Mme TREHET Joëlle (de 16h15 à 17h30) et (de 17h30 à 18h30) au tarif forfaitaire de 1 euro par créneau. Départ possible à tout moment.

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire après-midi régulièrement

Précisez le(s) jour(s) : Lundi : Mardi : Jeudi : Vendredi :

A partir du :

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire après-midi occasionnellement
Les inscriptions occasionnelles devront désormais être sollicitées à la mairie auprès de M. Varniere (02.35.10.40.73, varniere.goderville@wanadoo.fr) au plus tard le lundi avant 8 h 30 précédant les jours demandés car des listes hebdomadaires seront données aux enseignants. Au-delà de ce délai, il sera demandé d'informer la mairie et les enseignants.

FACTURATION au père à la mère à la famille d'accueil

Réception de la facture : par mail par l'école

Prélèvement automatique : oui non

Si le prélèvement n'a pas été mis en place les années précédentes ou si vos coordonnées bancaires ont changé, merci de joindre un IBAN et signer un mandat de prélèvement fourni par la mairie.

J'autorise les personnes responsables de la garderie à prendre toutes mesures nécessaires (hospitalisation, intervention médicale...)

J'autorise la diffusion publique de l'image de mon enfant filmé ou photographié dans le cadre de la garderie

J'autorise mon enfant à partir seul de la garderie oui : non :

Autres personnes autorisées à prendre en charge mon enfant à l'issue de la garderie :

Nom – Prénom	Nom – Prénom
Adresse	Adresse
Lien avec l'enfant	Lien avec l'enfant
Téléphones fixe et/ou portable	Téléphones fixe et/ou portable

Je soussigné(e),,
certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement de l'accueil périscolaire et l'accepter
- Avoir renseigné la fiche sanitaire de liaison (une seule nécessaire pour le restaurant scolaire et la garderie)

Fait à GODERVILLE, le

Signature (s) :

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE GODERVILLE

- I. La garderie est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire de GODERVILLE.
- II. L'accueil a lieu dans les locaux de l'école élémentaire Jean Savigny.
- III. La garderie est animée par un agent communal de la Mairie de GODERVILLE, accompagné par un autre agent si l'effectif dépasse 18 enfants par session.
- IV. La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de à partir de 7h30 le matin et jusqu' à 18h30 le soir.
Au-delà de 18 h 30, le quart d'heure est facturé 5 €. Les retards à répétition le soir sont susceptibles d'entraîner une exclusion de la garderie.
- V. Les tarifs sont de 1 € le matin et 1 € le soir jusqu'à 17 h 30 puis 1 € supplémentaire jusqu'à 18 h 30 pour chaque créneau commencé.
- VI. Le total du mois sera à régler à la Mairie dès réception de la facture.
- VII. Les enfants de la maternelle sont amenés par les parents ou une personne désignée par eux le matin et par l'animatrice le soir ; ils seront repris par les parents ou une personne désignée par eux le soir.
- VIII. Les enfants de primaire pourront venir non accompagnés ; ils pourront en repartir seuls le soir avec l'autorisation parentale signée dans la fiche individuelle.
L'inscription préalable de l'enfant en garderie après-midi, dans la limite des places disponibles, est obligatoire, auprès de la mairie, ***au plus tard le lundi matin avant 8 heures 30 pour la semaine en cours et ceci chaque semaine. Au-delà de ce délai, il sera demandé d'informer la mairie et les enseignants.***
- IX. Lors de la première inscription une fiche individuelle et une fiche sanitaire devront être remplies. Elles seront valables toute l'année scolaire.
- X. Les enfants ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner et/ou leur goûter à la garderie. Ils sont fournis par la famille dans un sac au nom de l'enfant. Aucune vaisselle ne sera prêtée par le restaurant scolaire et il n'y aura pas de réchauffage possible. Par conséquent, les aliments devront être prêts à être consommés, comme pour un pique-nique.
- XI. En cas de maladie ou d'accident graves, la responsable de la garderie est autorisée à appeler les services d'urgence (sauf si les parents n'ont pas donné d'avis favorable dans la fiche individuelle).
- XII. En cas de maladie ou d'accident jugés bénins, les parents seront prévenus immédiatement afin de récupérer l'enfant. La responsable de la garderie n'appellera pas le médecin.
- XIII. Aucun médicament ne sera administré à la garderie (sauf mise en place d'un P.A.I.).